

**GENDARMERIE NATIONALE**  
 COMPAGNIE **5306091**  
 UNITÉ (CLAIR)  
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)  
**254/1985**

**BORDEREAU D'ENVOI**  
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
 QU'IL ÉNUMÈRE **LA PROCÉDURE**  
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE  
**5306091**

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)  
**13 et 18 Février 1985**  
 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)  
**Lieu-dit en**  
 AFFAIRE (NOM DES PARTIES EN CAUSE)

ENQUÊTE  
 PRÉLIMINAIRE  
 FLAGRANT DÉLIT  
 COMMISSION ROGATOIRE  
 AUTRE

OBJET DE LA PROCÉDURE  
**OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ.**

SCELLÉ(S)  
 INVENTAIRE JOINT

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-verbal de synthèse.
2	- Procès-verbal d'audition de
3	- Procès-verbal d'audition de
4	- Rapport de Mr. , Responsable du GEPAN, sur le phénomène.

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

<b>DESTINATAIRES</b>	<input type="checkbox"/>	1	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE à
	<input type="checkbox"/>	1	Mr. le SOUS-PREFET, Commissaire-Adjoint de la République à
	<input type="checkbox"/>	1	Mr. le Général, Commandant la 2ème Région Aérienne à
	<input checked="" type="checkbox"/>	2	Mr. le Ministre de la Défense, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, Bureau emploi-enseignement, Section opérations
	<input type="checkbox"/>	1	AUX ARCHIVES

VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ  
 LE **27 NOV. 1985** 198  
**M.D.L. CHEF**  
 SIGNATURE  
**Bureau emploi-enseignement, Section opérations**

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

ANALYSE : - Observation d'un objet volant non identifié.RÉFÉRENCE : - C.M. n° 32600 MA/Gend.T. du 2 Août 1968.

MUS SOUSSIGNÉ(S)

, gendarme, agent de police judiciaire,  
, gendarme, agent de police judiciaire,

L'ARTICLE(S) ----- 20 et 75 du code de procédure pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR mercredi vingt février mil neuf cent quatre-vingt-cinq à onze heures trente au bureau de notre brigade, sommes avisés qu'un objet volant non identifié a été aperçu à deux reprises, le 13 et le 18 Février 1985 dans le ciel de par les nommés et

Nous prenons aussitôt contact téléphoniquement avec Mr. , qui nous confirme les faits et nous précise que lors de la deuxième observation, soit le 18 février 1985 il a enregistré deux cassettes vidéo de ce phénomène.

- DESCRIPTION DES FAITS RAPPORTÉS -

Le 20 Février 1985, à 14 heures 30, en compagnie des deux observateurs, nous visionnons les deux cassettes où nous constatons effectivement la présence d'un point lumineux se déplaçant sur l'écran.

Point d'observation : Coordonnée U.T.M. : . Lieu-dit en  
, en bordure du chemin départemental n° ,  
propriété famille et

Matériel utilisé pour les prises de vue : Caméra de marque BRANDT Electronic, type: CRC 14 - N° série: 66ND6163 - Diaphragme: TV ZOOM LENS 1:1,4/12-72 - ZOOM MACRON 12/72  
Caméra vidéo couleur bande VHS.

Désignation de l'objet observé par et :

Boule vingt fois plus importante qu'une étoile, très brillante.

Durée d'observation : 2 Heures 15.

Déplacement : Se déplaçait très lentement pendant l'observation pour disparaître très rapidement (9 secondes) sans bruit et en changeant de couleur. Cette lueur est partie très rapidement en profondeur en décrivant des spirales (circonférences ovales aplaties) avec intensité orange à chaque base de spires. Cette lumière ne se déplaçait pas horizontalement mais a disparu du champ de vision des observateurs.

Forme: De forme ronde.

Dimensions : Taille d'un lampadaire vu à 500 mètres.

Altitude : Se déplaçait à très basse altitude, dans un secteur de 280 à 300 degrés par rapport au point d'observation. .. / 2.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

Voir B.E.

DATE DE CLOTURE  
LE 26 NOV. 1985VU ET TRANSMIS PAR  
LE COMMANDANT D'UNITÉ

M.D.L. CHEF.

DESTINATAIRES

- MESURES PRISES -

Par message N° 124/2 en date du 20 Février 1985, nous avons rendu compte de ces faits à notre Commandant de Compagnie.

Monsieur \_\_\_\_\_ et Monsieur \_\_\_\_\_ nous ont remis les deux cassettes vidéo en vue de leur étude.

- E N Q U E T E -

Nous avons procédé à l'audition de Mr. \_\_\_\_\_ (Pièce n°2) qui déclare avoir observé l'O.V.N.I. à deux reprises, le 13/02/1985 et le 18/02/1985, chaque fois à 21h30.

Lors de la première observation, il a constaté le phénomène pendant une demi-heure et la deuxième fois pendant deux heures quinze.

Au cours des deux constatations, Mr. \_\_\_\_\_ a pris contact avec le personnel du sémaphore de \_\_\_\_\_ qui a également aperçu cette lueur.

Le 18 Février, l'O.V.N.I. a été filmé par système vidéo. A 23h45 il a disparu en profondeur, aucun bruit n'étant perceptible dans le ciel.

Mr. \_\_\_\_\_ nous a précisé qu'il avait observé un phénomène identique en 1983.

Nous avons également procédé à l'audition de Mr. \_\_\_\_\_

(Pièce n°3) qui confirme les dires de Mr. \_\_\_\_\_.

Il précise qu'il a déjà observé ce phénomène en 1973 à diverses reprises. Il mentionne que l'O.V.N.I. a toujours bougé en direction du Nord- Nord Ouest.

Le 21 Février 1985, au cours de la matinée, nous avons été contacté par Mr. \_\_\_\_\_, responsable du GEPAN qui nous a demandé de lui faire

parvenir le plus rapidement les deux cassettes enregistrées par Mr. \_\_\_\_\_.

Cet envoi a été effectué le 22 Février au GEPAN à \_\_\_\_\_ et nous a été retourné par la poste portant la mention: adresse inconnue.

Après vérifications ces cassettes ont été retournées au centre national d'études spatiales à \_\_\_\_\_ le 5 Mars 1985.

Le 26-4-1985, aucun élément de réponse ne nous étant parvenu, nous adressons à la BT de \_\_\_\_\_, un message concernant l'envoi et le résultat de l'étude de ces cassettes.

Le 3 Mai 1985, il nous est répondu que le C.N.E.S. a été transféré à \_\_\_\_\_ et que de ce fait, cet organisme n'a pu être contacté.

Nous adressons le 6 Mai 1985, un nouveau message à la BT de \_\_\_\_\_ pour contacter le C.N.E.S. à sa nouvelle adresse.

Le 25 Mai 1985, il nous est répondu que Mr. \_\_\_\_\_, travaille au centre spatial de \_\_\_\_\_.

Le 30 Mai 1985, nous prenons contact avec la Brigade de \_\_\_\_\_ par

fiche de correspondance afin d'obtenir les renseignements demandés.

Au premier octobre 1985, nos envois étant restés sans réponse, nous

adressons un nouveau message à la Brigade de \_\_\_\_\_. Il nous est répondu le même jour que notre fiche de correspondance a été transmise

à la BT de \_\_\_\_\_, territorialement compétente.

Un autre message est transmis à cette unité le 1er Octobre 1985.

Le 2 octobre 1985, il nous est répondu que Mr. \_\_\_\_\_ n'a pu être

contacté au cours de différents services mais qu'un rendez-vous a été pris. Le 4 Octobre 1985, nous recevons une fiche de correspondance

de la BT de \_\_\_\_\_, donnant un élément de réponse à notre fiche de correspondance du mois de Mai 1985 qui nous fait savoir qu'après étude

des cassettes, Mr. \_\_\_\_\_ nous fait parvenir ses conclusions.

Nous recevons celles-ci le 12 Octobre 1985 (Pièce n°4)

Il s'avère d'après l'étude des dites cassettes par Mr. que  
les effets enregistrés proviennent soit d'une planète, soit d'une  
étoile.

Mr. nous ayant fait retour des cassettes, nous les avons  
restituées à son propriétaire.

- CLOTURE DU PROCES-VERBAL -

Procès-verbal établi conformément aux prescriptions de la Circulaire  
Ministérielle N° 32600 MA/Gend.T. du 2 Août 1968.

12 OCT. 1985



CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

le  
CT/ESO/GP 30 OCT. 1985  
N° 400

GROUPEMENT DU  
Compagnie de  
Brigade de

Monsieur,

Nous vous renvoyons les documents vidéo que vous nous avez demandé d'expertiser. Après avoir plusieurs fois visionné ces bandes, il ressort plusieurs remarques. Nous ne pouvons compte tenu des informations visibles sur cette vidéo nous prononcer sur la nature du phénomène enregistré, ceci pour plusieurs raisons

- le phénomène visé est ponctuel et d'apparence similaire à une planète ou une étoile de forte magnitude,
- les déplacements constatés du point lumineux ne peuvent être discriminés du bougé de la caméra (pointage par le caméraman ou vent).

De plus aucune information supplémentaire sur les circonstances de cette observation ne nous ayant été fournie, nous ne pouvons analyser plus complètement ce cas.

En conséquence, nous vous renvoyons ces documents vidéo que vous pourrez rendre à leur propriétaire accompagné de la réponse ci-dessus.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Responsable du GEPAN

P.J. : 2

MAIRIE DE [ ]

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)  
254/1985

PROCÉDURE

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN

AUTRE CAS

N° PIÈCE : 2  
N° FEUILLET : 1/

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour **Vingt février mil neuf cent quatre-vingt-cinq à dix-sept heures quarante.**

soigné(s) , gendarme, gent de police judiciaire,  
les articles , gendarme, agent de police judiciaire,  
----- 20 et 75 ----- du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)  
 , **électronicien**

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)  
 M- né le à

FILIATION de et de SITUATION DE FAMILLE  
 **Marié**

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉV.)  
 demeurant : à , qui nous déclare :

" J'ai effectué mon service militaire comme radio-technicien à la marine nationale 11ème flotille basée à . J'ai été embarqué quatre mois en exercice de nuit sur le porte avions FOCH. De ce fait, je pense avoir acquis une certaine expérience de l'observation des aéronefs.

" En premier lieu, le mercredi 13 février 1985, vers 21 heures 30, alors que je me trouvais au lieu-dit en , j'ai constaté avec d'autres personnes, une source de lumière vive provenant du ciel; Une boule vingt fois plus impotante qu'une étoile et qui se déplaçait lentement à basse altitude et vers le nord. A l'origine, elle se trouvait à l'ouest. Le ciel était à ce moment ~~très~~ d'une grande clarté et les étoiles semblaient minuscules par rapport à cette source de lumière.

" Par un hasard, le fourgon de gendarmerie passait à l'endroit où nous nous trouvions. Nous l'avons arrêté et avons fait part à ces militaires de notre observation qu'ils ont pu constaté comme nous.

" De plus, j'ai téléphoné à la B.A.N. de et demandé le P.C. opération radar que je n'ai pu obtenir. Après, j'ai téléphoné au sémaphore du à . J'ai obtenu le matelot qui m'a confirmé qu'il voyait à ce moment, un objet d'une lueur importante vers l'ouest.

" J'ai rappelé la gendarmerie de pour confirmer ce que j'avais observé. Ce jour là, le phénomène s'est produit durant un laps de temps d'une demie-heure environ. Il a disparu dans le nord-ouest par rapport à ma position.

" Le lundi 18 Février 1985, alors que je travaillais à l'auberge du à en , c'est à dire au même endroit que le 13 février 1985, j'ai constaté de nouveau en démarrant mon véhicule, la même lueur, légèrement plus puissante que le première fois. Il était 21 heures 30. Le ciel était très clair. Cette lueur était plus grande que la précédente de la taille d'un lampadaire vu à une distance de 500mètres environ.

" J'ai appelé Mr. , qui a constaté le même phénomène que moi. Nous sommes allés chercher une caméra-vidéo avec trépied que nous avons installée dans le jardin de la propriété jouxtant l'auberge.

" La personne entendue. Les A.P.J. ..1/2.

*[Handwritten signatures and initials]*

" Nous avons commencé de suite à filmer cette source lumineuse. Nous  
" avons également appelé par téléphone, le sémaphore de la marine  
" nationale à . C'est l'officier marinier , de quart,  
" qui suivait cette boule à l'oeil nu. Ce dernier avait rendu compte  
" à ses supérieurs. Quelques minutes après, le Capitaine de vaisseau  
" de la Préfecture Maritime, service des communications nous a  
" informés qu'il avait eu connaissance de cet état de fait et nous a  
" demandé de poursuivre notre film.  
" S.I.: Cette forme lumineuse avait un aspect circulaire, de couleur  
" blanche, très brillante et me semblant à très basse altitude,. Elle  
" se trouvait par rapport à notre position à hauteur du faisceau du  
" phare de  
" Nous avons filmé continuellement mais en changeant trois fois de place  
" au trépied de notre appareil, de façon à l'avoir toujours sur notre  
" écran. La durée du film est de 1 heure 20 et au cours de ce tournage  
" j'ai constaté que la source lumineuse se déplaçait lentement dans  
" un secteur de 280 à 300 degrés , mesure que j'ai effectuée à l'aide  
" d'un compas de relèvement.  
" S.I: Nous avons bloqué notre caméra sur l'objectif, le positionnant  
" en haut et à gauche de l'écran. Nous avons pu suivre sa descente  
" en direction du bas droit de l'écran sur un temps de quatre minutes.  
" En même temps, nous suivions sur un grand écran vidéo d'une dimension  
" de 2 mètres sur 2 et nous avons constaté que par rapport à un top  
" donné, la source lumineuse descendait de 26 centimètres en quatre  
" minutes. Je précise que la vitesse n'était pas constante.  
" Vers la fin du film, ne voyant plus la source dans l'écran, nous  
" sommes montés sur un toit plat et avons installé notre caméra à cet  
" endroit pendant une ou deux minutes( temps d'installation). Une fois  
" cette opération terminée, l'observation a duré dix minutes. L'objectif  
" n'était plus visible à la caméra, mais très visible à l'oeil nu.  
" L'intensité lumineuse diminuait de temps à autre. J'ai pris une  
" position stable sur le champignon de ventilation et à l'aide de mes  
" jumelles, j'ai vu cette lueur devenir orange, puis un phénomène  
" étrange: une circonférence ovale orange sur laquelle on pouvait  
" distinguer une bosse. Il était 22 heures 45. Cette lueur est partie  
" très rapidement en profondeur en décrivant des spirales (circonfé-  
" rences ovales aplaties) avec une intensité orange à chaque base de  
" spires. Je précise que la lueur est partie en 9 secondes, elle ne se  
" déplaçait pas horizontalement mais a disparu de notre champ de vision  
" S.I: Le temps total d'apparition a été pour ma part de 21h30 à 23h45.  
" S.I: Aucun bruit n'était perceptible dans le ciel et il n'y avait  
" aucun bruit autour de nous.  
" Plusieurs personnes, toutes adultes ont pu assister comme nous au  
" phénomène. Il s'agit de Mrs. et son  
" épouse.  
" En 1983, en pleine nuit, dans l'obscurité totale, j'ai aperçu au nord  
" du phare de entre deux à quatre milles un phénomène  
" similaire. L'heure précise était deux heures du matin et je me  
" trouvais au lieu-dit en près du dancing  
" . Cette lumière avait la même dimension que le feu du phare  
" avec une intensité plus forte et une lumière plus blanche. Elle  
" s'est déplacée vers l'ouest. Il ne s'agissait pas d'un aéronef car  
" il n'y avait aucun bruit.

Le vingt février mil neuf cent quatre-vingt-cinq à dix-huit heures dix.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

Les A.P.J.

AGNIE ~~DESCARLOS~~  
ES-VERBAL (N°/ANNÉE)  
254/1984

PROCEDURE

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION DE TEMOIN  
 AUTRE CAS

N° PIÈCE N° FEUILLET  
3 1/

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour Vingt et un février mil neuf cent quatre-vingt-cinq à dix heures trente.

soigné(s) \_\_\_\_\_, gendarme, agent de police judiciaire,  
\_\_\_\_\_ , gendarme, agent de police judiciaire,  
les articles ----- 20 et 75 ----- du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

commerçant

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M- né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

FILIATION

◀ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶

SITUATION DE FAMILLE

de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Marié

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉV.)

demeurant : \_\_\_\_\_ en \_\_\_\_\_ , qui nous déclare:

" " Je confirme la déclaration de Mr. \_\_\_\_\_ . Je me trouvais bien à  
" \_\_\_\_\_ en \_\_\_\_\_ au moment des faits.  
" J'ai déjà observé ce phénomène en 1973 et à de nombreuses reprises toujours  
" à la même époque. Il s'agissait toujours de la même lumière et se trouvant  
" pratiquement dans le même secteur. L'objet restait assez longtemps en place,  
" avant de disparaître.  
" Pour la soirée du 19, ce qui est frappant, c'est que lors du passage du  
" film, on constate qu'aun moment d'un zoom, on aperçoit que l'intensité  
" lumineuse diminue et on distingue une forme ovale avec des bouts  
" arrondis et de couleur légèrement orange.  
" Je me trouvais également présent le 13 février 1985 lors de l'observation  
" de ce phénomène.  
" A chaque fois, la taille de cette lueur me paraissait de la ~~taille~~  
" grandeur d'un grand réverbère avec une très forte intensité.  
" L'observation est toujours d'une durée de une heure à une heure et demie.  
" Cette lueur a toujours bougé et ce en direction Nord-nord-ouest.  
" Je tiens la cassette vidéo à la disposition des autorités compétentes.

Le vingt et un février mil neuf cent quatre-vingt-cinq à onze heures.  
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai  
rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

Les A.P.J.